



Mairie de Cuisery
Place d'Armes
71290 CUISERY
Tel : 03 85 40 11 76
Fax : 03 85 40 18 44
Email : mairie-cuisery@wanadoo.fr

Cuisery, le 9 Octobre 2018

COMPTE-RENDU

Réunion du conseil municipal du 5 Octobre 2018

Présents : Mmes PRABEL Marie-Line - LACROIX-MFOUARA Béatrice - PIRAT Isabelle – JAILLET Florine – DAUVERGNE Pascale – SERGENT Nathalie – MARQUIS-FEVRE Pascale – POUX Patricia.

MM. LEHRE Jean-Marc – LOUCHE Michel – BOURCET Olivier - DELONG Franck - GALLION Frédéric – ANDRE Daniel - BOILLET Stéphane - VION Pierre

Absents excusés : Vincent ROUGET (a donné pouvoir à Daniel ANDRE) – Stéphane MORIE (a donné pouvoir à Olivier BOURCET) – Isabelle VACHERON (a donné pouvoir à Nathalie SERGENT).

Décisions prises par délégation du conseil municipal :

Mission de contrôle technique pour les travaux aux vestiaires sportifs : société APAVE pour 4 212.00 € TTC.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système de vidéoprotection : INGENIS CONSULTING (Saint-Apollinaire) pour 4 158.00 € TTC.

PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif de participation citoyenne avait été évoqué il y a quelques mois avec les services de la Gendarmerie puis dans une réunion entre Madame la Sous-Préfète et les élus du conseil municipal.

Lors de cette réunion de conseil municipal, les représentants de la Brigade de Cuisery, le Major Clément et l'Adjudant-Chef Tardif, exposent les finalités du dispositif, sa mise en œuvre et sa formalisation. Après plusieurs échanges avec les élus, il est également rappelé que ce dispositif est complémentaire du programme de vidéoprotection que la commune de Cuisery va mettre en œuvre.

A l'issue de la présentation, il est proposé de délibérer sur la mise en place de la participation citoyenne. Le Conseil Municipal, par 12 voix contre et 7 voix pour, décide de ne pas donner suite pour l'instant à l'application du dispositif de participation citoyenne sur la commune.

FINANCES

Admission en non-valeur – Rapporteurs : M.LEHRE- Mme PRABEL

Notre locataire (en bail précaire) a quitté le logement du Cros Gaule. Malgré toutes les tentatives de recouvrement, il reste un impayé sur loyers de 3 494.20 €. L'intéressé a un jugement de surendettement et le Trésorier ne peut plus faire de poursuites. Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 voix contre, accepte l'admission en non valeur.

Tènement immobilier Cros Gaule – Rapporteurs : M.LEHRE – Mme PRABEL

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le logement (maison) du Cros Gaule n'est plus occupé à ce jour. Des travaux sont à envisager et la commune n'a plus l'utilité de ce tènement qui comprend maison et terrain. Sa situation privilégiée en centre-bourg pourrait intéresser un aménageur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve

le principe de vente de ce tènement immobilier et autorise Monsieur le Maire à faire procéder à une évaluation de sa valeur. Une décision définitive sera prise lors d'un prochain conseil.

Convention avec la SAUR pour la vérification des poteaux incendie – Rapporteurs : M.LEHRE – M.BOURCET

La convention actuelle avec la SAUR arrive à échéance, une nouvelle convention est proposée pour six ans. En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, la vérification et l'entretien des bornes d'incendie est de la responsabilité des Maires. Monsieur le Maire et M.BOURCET présentent le contenu de cette convention et son intérêt pour la collectivité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ADMINISTRATION GENERALE

Réforme électorale : commission de contrôle – Rapporteur : M.LEHRE

Suite à la dernière réunion de conseil, il est de nouveau évoqué la réforme du Répertoire Electoral Unique. Dans l'attente des dispositions définitives, il est proposé de désigner un conseiller municipal pour la composition de la future commission de vérification des listes électorales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Pascale MARQUIS-FEVRE comme déléguée titulaire et Franck DELONG comme délégué suppléant.

AMENAGEMENTS

Aménagement du tènement du Champ de Foire : propositions - Rapporteur : M.LEHRE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du 22 Juin 2018, la Commune a fait l'acquisition de parcelles de terrain au Champ de Foire. Le site représente un intérêt stratégique fondamental en centre-bourg, avec du stationnement déjà présent à proximité (Champ de Foire, Rue de l'Hôpital) ainsi que le groupe scolaire des petites vignes.

Cette acquisition a été réalisée dans le cadre de l'opération du centre-bourg. Monsieur le Maire précise que des propositions d'aménagement ont été reçues mais il convient de fixer les grands axes souhaités par la commune.

Ainsi, le futur aménagement retenu devra prendre en compte : une offre supplémentaire de logements (mixité seniors et jeunes ménages), un ou deux plateaux médicaux pour l'installation de médecins, la possibilité d'avoir un espace pour de la télémédecine et diverses professions liées au médical, les stationnements réglementaires nécessaires (parkings, garages), des espaces communs, une harmonie architecturale avec le groupe scolaire des petites vignes situé dans la même zone.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, approuve les grands axes proposés et une décision sera prise lors du prochain conseil municipal sur les propositions qui sont faites à la commune/

Tènement immobilier Grande Rue – Rapporteur : M.LEHRE

Les élus ont eu la possibilité de visiter le tènement immobilier (indivision Girard) qui pourrait être mis en vente Grande Rue, pour une surface totale d'environ 1800 m². Les propriétaires pourraient proposer à la commune de se porter acquéreur de l'ensemble du tènement.

Ce tènement a une situation intéressante car il pourrait permettre une liaison entre le centre-bourg et le futur aménagement du Champ de Foire. Par ailleurs, le terrain inclus dans le tènement immobilier rejoint le terrain du Champ de Foire ce qui apporterait des perspectives étendues à un futur aménageur. Monsieur le Maire et les élus conviennent qu'une vente de ce tènement constituerait une belle opportunité pour la commune pour son opération de restructuration du centre-bourg.

Monsieur le Maire souhaite savoir si le Conseil Municipal souhaite entamer des discussions avec les propriétaires, sans engagement pour l'instant. Il conviendra de prendre en compte l'état des diverses dépendances et anciens ateliers ainsi que les travaux à faire sur toiture. Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à poursuivre les discussions avec les propriétaires du tènement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de traiter les sujets suivants reçu après l'envoi de l'ordre du jour :

Indemnité de conseil de Monsieur le Receveur : le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le versement de l'indemnité de conseil à M.PERRET et à M.DORME au prorata de leur temps de présence sur l'année 2018.

Chemin des Pêcheurs : le chemin rénové par nos services techniques en bord de Seille, est communément appelé « Chemin des Pêcheurs ». Il est proposé d'officialiser une dénomination afin de pouvoir localiser le chemin sur un plan ou un parcours. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conserver le nom de Chemin des Pêcheurs.

Questions et informations diverses

Point sur les travaux : Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours sur la commune, de nombreux chantiers ont été réalisés depuis ce début d'année.

Bulletin municipal de Janvier 2019 : Béatrice LACROIX-MFOUARA présente les différents points validés lors de la dernière commission Communication pour l'élaboration du prochain bulletin municipal.

Enquêtes publiques : Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal de deux prochaines enquêtes publiques sur le territoire de la Commune. Ces enquêtes concernent l'activité industrielle de la société MORPOL et l'agrandissement de la déchetterie de Cuisery. Les registres seront disponibles en mairie aux dates prévues des deux enquêtes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Vendredi 23 Novembre 2018.

LE MAIRE
Jean-Marc LEHRE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Lehre', written over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CUISERY' at the top and 'SAONE ET LOIRE' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.